



ASSOCIATION HANDISPORT AUTOMOBILE

*** DEVELOPER *** ENCOURAGER *** FAVORISER *** AUTONOMIE ***

*** CONFIANCE EN SOI *** ACTIONS EDUCATIVES *** SPORTIVES ET SOCIALES ***

*** EGALITE DES CHANCES *** SPORT AUTOMOBILE ADAPTE *** SENSIBILISATION ***

Association Handisport Automobile

1. Présentation générale

L'**Association Handisport Automobile** est une organisation à but non lucratif dont la vocation est de rendre le sport automobile de loisir **accessible, inclusif et adapté** aux personnes en situation de handicap. Elle s'inscrit dans une démarche sociale, sportive, éducative et technologique, en utilisant le sport mécanique comme **outil d'autonomie, de rééducation et d'inclusion**.

L'association agit exclusivement dans un cadre **sécurisé**, sur **circuits fermés**, hors circulation routière, et dans le respect des réglementations sportives et des normes de sécurité.



2. Objet et missions de l'association

L'association a pour objet principal :

Favoriser l'accès à la pratique du sport automobile adapté loisir et de formation, sur piste fermée, pour les personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel ou assimilé).

Développer l'inclusion sociale, la réinsertion, l'égalité des chances, le bien-être et la mixité entre personnes valides et personnes en situation de handicap à travers des activités sportives communes.

De mettre en œuvre des **actions éducatives, sociales, sportives et de sensibilisation** à destination du public, des établissements spécialisés et du milieu sportif,

Encourager l'autonomie et la confiance en soi par la maîtrise d'un véhicule adapté.

Contribuer à la rééducation fonctionnelle et au maintien des capacités physiques et cognitives par l'activité sportive encadrée.

Sensibiliser le grand public au handicap par le sport mécanique et les démonstrations pédagogiques.

Concevoir, développer et expérimenter des outils embarqués et dispositifs techniques adaptés permettant l'autonomie pour la conduite des véhicules pour personnes handicapées

D'organiser ou de participer à des stages, démonstrations, entraînements, conférences ou événements solidaires,

De coopérer avec les fédérations sportives, notamment la Fédération Française du sport adapté, CDSA83, Handisport, les collectivités publiques, établissements médico-sociaux, entreprises, fondations et organismes d'intérêt général.

3. Public concerné

L'association s'adresse à :



Adultes et mineurs en situation de handicap (avec accord médical si nécessaire)

Personnes en situation de handicap temporaire ou permanent

Personnes valides souhaitant pratiquer dans une démarche inclusive

Structures médico-sociales, centres de rééducation, établissements spécialisés

Établissements scolaires, collectivités et entreprises partenaires

4. Activités proposées

4.1. Pratique sportive adaptée

Sessions de conduite loisir sur circuit fermé
Stages d'initiation et de perfectionnement sur les outils adaptés et embarqués
Journées découverte handisport automobile
Baptêmes de piste inclusifs

4.2. Formation et accompagnement

Formation à la conduite adaptée
Sensibilisation à la sécurité et à la maîtrise du véhicule
Encadrement par des professionnels qualifiés (moniteurs, éducateurs sportifs, techniciens)

4.3. Inclusion et mixité

Événements mixtes valides / handicapés
Challenges inclusifs non compétitifs
Actions communes avec clubs automobiles et associations sportives



5. Développement d'outils embarqués et innovation

L'association développe et expérimente des **solutions techniques innovantes** afin de favoriser l'autonomie des pilotes en situation de handicap, notamment :

Commandes de conduite adaptées (accélération, freinage, direction)
Interfaces mécaniques, électriques ou électroniques spécifiques
Systèmes embarqués d'assistance à la conduite sur piste
Solutions modulaires adaptables à différents types de handicaps
Collaboration avec ingénieurs, techniciens, écoles et partenaires industriels
Ces développements ont une **finalité sociale et non commerciale**, au service de l'autonomie et de l'accessibilité.



6. Valeurs et principes fondamentaux

L'Association Handisport Automobile repose sur les valeurs suivantes :

Inclusion : égalité d'accès à la pratique sportive

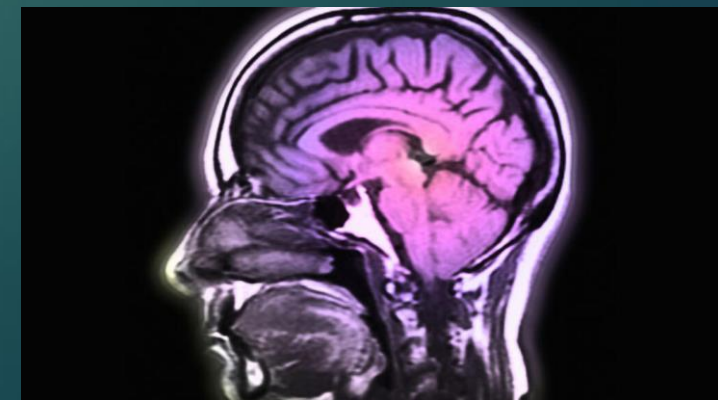
Autonomie : permettre à chacun d'être acteur de sa pratique

Sécurité : priorité absolue à la protection des personnes

Solidarité : entraide entre membres, bénévoles et partenaires

Innovation responsable : technologie au service de l'humain

Respect et dignité des personnes en situation de handicap



7. Intérêt général et impact social

L'action de l'association contribue à :

L'amélioration du bien-être physique et psychologique

La lutte contre l'isolement social

Le changement de regard sur le handicap

L'égalité des chances dans l'accès au sport

Le développement de solutions techniques transférables à d'autres domaines (mobilité, autonomie)

Ces actions s'inscrivent pleinement dans une **démarche d'intérêt général**.



8. Partenariats et rayonnement

L'association développe des partenariats avec :

Collectivités territoriales

Fédérations sportives et structures handisport

Centres de rééducation et établissements médico-sociaux

Entreprises, fondations et mécènes

Acteurs de l'innovation et de l'ingénierie

Elle participe à des événements sportifs, journées de sensibilisation et actions éducatives.



9. Conclusion

L'Association Handisport Automobile est un projet **sportif, humain et innovant**, plaçant la personne en situation de handicap au cœur de l'action. Par le sport automobile de loisir adapté, elle favorise **l'autonomie, l'inclusion et la valorisation des capacités**, tout en développant des solutions techniques concrètes au service du handicap.

MECENAT / DON

HANDISPORT AUTOMOBILE offre aux entreprises et particuliers l'opportunité de participer activement à un projet sportif d'intérêt général, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux. Ces contributions sont essentielles pour développer nos activités et renforcer l'inclusion dans le sport automobile, notamment pour nos adhérents handisport.

Qu'est-ce que le mécénat ?

Encadré juridiquement en France par la loi de juillet 1987 et celle du 1er août 2003, le mécénat est défini comme un soutien apporté, par une personne physique ou morale, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une activité présentant un intérêt général. Les avantages du mécénat sont doubles : il permet de soutenir une cause sociale ou éducative tout en offrant des réductions fiscales intéressantes.

Pour les particuliers : Réduction d'impôt de **66 %** du montant du don sur le revenu imposable, dans la limite de **20 % du revenu imposable**.

Pour les entreprises : Réduction d'impôt de **60 %** du montant du don sur l'impôt sur les sociétés, dans la limite de **0,5 % du chiffre d'affaires HT**.
L'excédent peut être reporté sur les **cinq exercices suivants**.

Exemples de réduction fiscale (Mécénat) :

Pour une entreprise :

Don (€)	Réduction fiscale (60 %) (€)	Coût réel (€)
250	150	100
600	360	240
1 000	600	400

Pour un Particulier

Don (€)	Réduction fiscale (66 %) (€)	Coût réel (€)
250	165	85
600	396	204
1 000	660	440

HANDISPORT AUTOMOBILE



CONTACT

MAIL : handisport.automobile@gmail.com

Tel : Jean Paul : 06 76 83 54 70
 Olivier : 06 58 21 24 14